



Communiqué de presse - Paris, le 6 octobre 2014

Communiqué d'Anne Hidalgo et Christophe Girard suite à la confirmation de l'élection dans le 4e arrondissement

« Nous nous réjouissons du jugement du tribunal administratif de Paris qui a rejeté, lundi matin, en formation plénière, la demande d'annulation de l'élection municipale du 4e arrondissement de Paris demandée par le candidat UMP.

Au regard des éléments produits et qui reprenaient les conclusions formulées par le rapporteur public, nous attendions ce jugement avec sérénité.

Il y a 6 mois, les électeurs du 4e nous ont accordé leur confiance pour que nous poursuivions la transformation de leur arrondissement et de Paris. Forts de ce mandat c'est ce que nous avons entrepris.

Il est temps à présent que chacun, à la place que lui ont accordée les électeurs et dans le périmètre de ses responsabilités, continue de travailler dans l'intérêt des habitants du 4e. C'est notre seul objectif. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Christophe Girard
Maire du 4^e arrondissement

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr